



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2023-013

PUBLIÉ LE 18 JANVIER 2023

Sommaire

PREFECTURE MARTINIQUE - DLAL/BCBDE / Direction de la légalité et des affaires locales - Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

R02-2023-01-17-00001 - Portant nomination du comptable public de l'Institut martiniquais du sport (IMS) (1 page)

Page 3

PREFECTURE MARTINIQUE - DLAL/BCBDE

R02-2023-01-17-00001

Portant nomination du comptable public de
l'Institut martiniquais du sport (IMS)



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté
portant nomination du comptable public de l'institut martiniquais du sport (IMS)**

LE PRÉFET

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.2221-30 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 nommant M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la Martinique ;
- Vu l'avis du directeur régional des finances publiques du 2 janvier 2023 proposant la nomination de Monsieur Joël MARTINGOULET en qualité de comptable public de la structure ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Joël MARTINGOULET est nommé comptable public de l'institut martiniquais du sport à compter du 1^{er} février 2023.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 17 JAN. 2023

Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale
de la Préfecture de la Martinique

Laurence GOLA DE MONCHY

Préfecture de la Martinique - rue Victor Sévère - BP 647/648 - 97 262 Fort-de-France CEDEX
Tel : 05 96 39 36 00 - www.martinique.pref.gouv.fr